

Déclaration de Bamako

Le 31 octobre 2007 s'est tenue à Bamako (Mali), la Conférence sur l'assistance en Afrique francophone dans le domaine de la statistique. Cette Conférence a été organisée par AFRISTAT en collaboration avec le Ministère français des affaires étrangères et européennes, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement. Les travaux de cette Conférence ont été placés sous la présidence de M. Ousmane MATAR BREME, Ministre de l'Economie et du Plan de la République du Tchad, Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT. La conférence a regroupé les représentants de vingt Etats d'Afrique subsaharienne, de la France et de la Suède ainsi que ceux de vingt cinq institutions. A l'issue des travaux, les participants ont adopté la déclaration de Bamako sur l'assistance en Afrique francophone dans le domaine de la statistique.

I. Exposé des motifs

La Conférence consacrée à la coordination de l'assistance en Afrique francophone dans le domaine de la statistique, organisée le 31 octobre 2007 à Bamako (Mali), sous la présidence de Monsieur Ousmane MATAR BREME, Ministre de l'Economie et du Plan de la République du Tchad, Président du Conseil des Ministres d'Afristat, s'est accordée sur l'idée que les stratégies de développement et en particulier celles relatives à l'impulsion de la croissance et à la réduction de la pauvreté, doivent être accompagnées de la mise en place d'un appareil statistique performant et efficace permettant le suivi et évaluation des politiques mises en œuvre.

Les participants à la Conférence ont particulièrement :

- noté qu'Afristat a, depuis sa création, mis en œuvre plusieurs programmes stratégiques à moyen terme dont le plus récent, pour la période 2006-2010, intègre un cadre de référence et un support méthodologique pour la conception d'un système d'information pour le suivi des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- apprécié l'élaboration puis la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) conformément au Plan d'action de Marrakech de février 2004 et reconnu la nécessité de faire de la SNDS l'unique cadre national de référence, pour

la programmation des appuis pour le renforcement des capacités statistiques ;

- reconnu le rôle joué par le Système général de diffusion des données (SGDD) dans la programmation stratégique des activités statistiques et dans l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données pour les synthèses macroéconomiques ;
- enregistré positivement le développement, par la communauté statistique africaine, du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) ;
- constaté la persistance des obstacles au bon fonctionnement des systèmes statistiques nationaux (SSN) des pays africains, due en partie à l'insuffisance des ressources consacrées à la production statistique.

Les présentations et les discussions larges et constructives qui ont eu lieu au cours de la rencontre ont abouti aux orientations suivantes, formulées en quatre points ci-après.

A. Renforcer la coordination et la programmation des activités statistiques

Les participants à la Conférence ont marqué leur adhésion aux visions et stratégies développées pour améliorer la coordination des projets et programmes dans le domaine de la statistique, conformément aux principes et

recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ils approuvent le fait qu'une programmation plus rigoureuse des activités statistiques est indispensable pour renforcer les appuis aux pays afin :

- d'accompagner la collecte, l'analyse et la diffusion des données ;
- de tenir compte des capacités d'absorption par les SSN de l'assistance apportée par les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- d'optimiser l'efficacité des appuis apportés et de contribuer à la mise en place des compétences statistiques durables.

Ils se sont déclarés favorables à la réorientation, en cas de besoin, des projets et programmes actuels pour en améliorer la cohérence et l'exécution dans le cadre des SNDS.

Malgré les progrès accomplis, le principal problème de la programmation statistique en Afrique francophone reste la faiblesse de la coordination entre les PTF, d'une part, et entre les PTF et les administrations bénéficiaires des Etats, d'autre part. L'établissement d'un réseau d'échanges et de communication sur les programmes statistiques des pays africains et la revitalisation des conseils nationaux de la statistique dans les Etats devraient pouvoir aller favorablement dans le sens de la solution à ce problème.

Les travaux de recensement des appuis des PTF aux Etats africains dans le domaine de la statistique, effectués récemment par la communauté internationale, soulignent bien cette difficulté ; en

particulier, les informations sur les programmes gérés par les agences sous-régionales et/ou nationales des organisations internationales sont parfois difficiles à retrouver.

Il convient que les PTF communiquent mieux sur les projets annuels et pluriannuels de leurs programmes d'appui statistique. Ainsi, il leur appartiendra, soit de relayer cette information sur les projets statistiques de leurs agences sous-régionales et/ou nationales, soit de leur demander de transmettre directement cette information à un organisme centralisateur par pays ou ensemble de pays.

B. Développer des programmes statistiques concertés et adaptés aux stratégies nationales

Du point de vue stratégique, le manque d'information sur les programmes et les projets statistiques des PTF peut entraîner une absence de concertation avec le risque que ces projets statistiques ne soient pas les plus pertinents au regard des orientations du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, des stratégies nationales de développement de la statistique et du Système général de diffusion des données.

Les participants à la Conférence ont mis l'accent sur la poursuite des efforts pour aboutir le plus rapidement possible à un mécanisme de concertation et de coordination de la mise en œuvre des appuis régionaux des PTF dans le domaine statistique en faveur des SSN des pays.

Plusieurs partenaires ont souligné l'importance de la valorisation des ressources humaines en tant que facteur essentiel de développement. Ils ont mis en exergue l'effort à consentir pour soutenir les gouvernements dans ce domaine.

C. Améliorer l'efficacité de l'assistance technique

Du point de vue technique, la faiblesse des ressources des Etats

exige un travail d'adaptation des projets statistiques, des systèmes ou des standards statistiques aux réalités des pays afin d'éviter la répétition et la multiplication des risques d'échec.

Plusieurs projets et programmes en cours d'exécution en Afrique subsaharienne démontrent la nécessité de ce travail de définition d'une méthode adaptée pour obtenir des résultats fiables dans des délais convenables dans les pays ou groupes de pays suivant une approche modulaire et une typologie ad hoc.

D. Mieux suivre les progrès du développement statistique en Afrique

Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique préconise une procédure de suivi des progrès effectués dans le développement de la statistique africaine. Ce suivi devra être assuré à tous les niveaux et des échanges devront être favorisés entre les expériences des zones francophones et anglophones, de cultures statistiques parfois différentes, voire complémentaires.

II. Dispositif de partenariat

Les PTF qui interviennent dans les pays d'Afrique francophone devraient informer AFRISTAT, panel représentatif de ce groupe de pays, de façon continue sur les projets régionaux, sous-régionaux dans le domaine statistique. Dès lors qu'AFRISTAT disposera de toutes les informations nécessaires sur les projets statistiques de la sous-région, il sera plus à même de :

- donner son avis sur la pertinence des différents projets statistiques et la programmation des travaux, en fonction du volume des projets et des ressources disponibles ;
- veiller à la bonne adéquation des projets et programmes aux stratégies nationales de développement de la statistique.

Les capacités d'assistance technique en Afrique sont limitées et réparties dans plusieurs agences de coopération. La mise en place d'un réseau d'assistance technique et de formation en regard des objectifs du SGDD pourrait répondre aux problèmes posés par cette dispersion des ressources, permettant :

- d'échanger sur les expériences des PTF et des pays sur les projets statistiques (leçons, difficultés, méthodes) ;
- de mettre en place une réflexion sur les meilleures pratiques d'élaboration des statistiques de base et des métadonnées ;
- de viser une meilleure diffusion des résultats produits.

III. Recommandations

Les participants à la Conférence de Bamako, se situant dans la perspective de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris,

Considérant que la coordination des bailleurs et des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes aux niveaux régional, sous-régional et national est une condition essentielle pour répondre aux besoins d'information des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté,

Considérant que les stratégies nationales de développement de la statistique constituent le cadre approprié pour mettre en adéquation les besoins des Etats et des partenaires, les capacités d'absorption de l'aide des systèmes statistiques nationaux et les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies,

Considérant le rôle de PARIS21 dans la coordination de l'assistance en particulier en ce qui concerne la collecte, auprès des partenaires techniques et financiers, des informations sur les appuis apportés aux Etats,

Considérant la nécessité de suivre la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et d'échanger régulièrement sur ces importants sujets et la qualité des travaux,

Recommandent :

1. à AFRISTAT :

- i. de mettre en place, en collaboration avec PARIS21, un mécanisme de suivi de l'utilisation de l'assistance des partenaires dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique reposant sur la collecte d'informations auprès des partenaires et des systèmes statistiques nationaux des Etats bénéficiaires ;

- ii. d'assurer la diffusion des informations collectées auprès des partenaires et notamment de leurs représentants dans les Etats ;

2. **aux systèmes statistiques nationaux des Etats bénéficiaires** : de s'impliquer auprès d'AFRISTAT pour alimenter le mécanisme à mettre en place en fournissant des informations sur l'assistance reçue des partenaires ;

3. **aux partenaires techniques et financiers** : de donner instruction à leurs représentants dans les Etats de tenir compte de ces informations et plus généralement, des procédures

et des contraintes des pays bénéficiaires dans la gestion de leurs appuis aux stratégies nationales de développement de la statistique, pour une mise en œuvre concrète de la Déclaration de Paris ;

4. **d'organiser chaque année, sous l'égide d'AFRISTAT**, une conférence analogue pour faire le point sur l'avancement de la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement de la statistique dans chaque pays bénéficiaire et d'étudier les problèmes de coordination et d'adéquation des appuis aux systèmes statistiques des pays.